

Politique économique

Réponse à une consultation 27.06.2016

Modification de l'ordonnance sur les médecines complémentaires

economiesuisse s'oppose à la révision de l'obligation de prise en charge des prestations de médecine complémentaire par l'assurance obligatoire des soins (AOS). L'organisation évoque trois raisons à cela: premièrement, le projet adopté par le peuple ne demande pas une prise en compte exhaustive. C'est pourquoi il est possible et judicieux, deuxièmement, de mettre en œuvre l'article constitutionnel sans obligation de prise en charge par l'assurance obligatoire des soins. Et, troisièmement, une modification de l'ordonnance assouplirait les règles actuelles relatives à l'efficacité, ce à quoi les milieux économiques sont opposés.